



Les exclusions sont énumérées dans notre contrat. Votre conseiller COMAR, se fera le plaisir de vous les expliquer et de vous présenter la formule « COMAR Assurance Automobile » qui répond à vos besoins.

**COMPAGNIE
MÉDITERRANÉENNE
D'ASSURANCES
ET DE RÉASSURANCES**
Téléphone : 71 340 899
Télécopie : 71 344 778
Courriel : dg@comar.tn
www.comar.tn

Une Protection Complète au Juste Prix



**ASSURANCE
AUTOMOBILE**



ASSURANCE AUTOMOBILE

Notre contrat **COMAR Assurance Automobile** ne se limite pas aux garanties de base répondant à l'obligation légale d'avoir une couverture contre les dommages causés aux tiers. Il vous offre une protection complète avec une panoplie de garanties complémentaires.

UNE PROTECTION POUR VOTRE VÉHICULE



L'Incendie : Les dommages causés par l'incendie quelle que soit son origine, même les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme ou de sabotage si extension souscrite*.



Le Vol : Vous êtes garantis contre les dommages résultant de la disparition de votre véhicule ou sa détérioration suite à un vol ou à une tentative de vol.



Le Bris de Glaces : Le pare-brise, les vitres arrières et latérales sont les parties de votre véhicule les plus exposées au risque. Assurez-les !



Les dommages accidentels «la garantie Tierce» : Que vous soyez responsables ou non, votre véhicule est bien protégé ! cette garantie couvre :

- La collision avec un autre véhicule ;
- Le choc contre un corps fixe ou mobile ;
- Le renversement.
- Les dommages causés par les forces de la nature (inondations, tempêtes, chute de grêle...), ainsi que les émeutes, les mouvements populaires et les actes de terrorisme et de sabotage (extension accordée avec la garantie Tierce).

(*) Les exclusions sont énumérées dans votre contrat.

La garantie «Dommages-collision» : Elle couvre les dommages qui résultent d'une collision entre votre véhicule et un véhicule à moteur soumis à l'obligation d'assurance automobile et appartenant à un tiers identifié.

UNE PROTECTION POUR LE CONDUCTEUR ET LES PERSONNES À BORD DE VOTRE VÉHICULE

Les personnes transportées à titre gratuit y compris le conducteur : En plus du remboursement des frais pharmaceutiques, médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation suite à un accident, un capital en cas de décès ou d'incapacité est versé.

La « garantie plus » pour le conducteur : Parce que le conducteur est le plus exposé aux risques, cette garantie complète sa protection.



+ ASSISTANCE IMMÉDIATE EN CAS D'INCIDENT



En cas d'urgence vous avez besoin d'une assistance immédiate. COMAR Assistance est avec vous où que vous soyez, sur simple appel téléphonique :

- L'assistance automobile :
Dépannage, remorquage, véhicule de remplacement etc.
- L'assistance au domicile :
Fuite d'eau, panne électrique, perte de clés, bris de vitre ...
- L'assistance voyage à l'étranger :
prise en charge en cas d'incident grave (accident ou maladie) au cours du voyage...